

La Réunion, le 27 septembre 2023

UN QUART DES PERSONNES ORIGINAIRES DE LA RÉUNION VIVANT DANS L'HEXAGONE SE DÉCLARENT VICTIMES DE DISCRIMINATIONS OU DE TRAITEMENTS INÉGALITAIRES

Parmi les natifs et descendants de natifs de La Réunion vivant en France métropolitaine, 25 % déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations, contre 14 % des natifs de l'Hexagone dont les parents y sont aussi nés. C'est toutefois moins que parmi les personnes originaires des autres Outre-mer. La principale source de discrimination déclarée est la couleur de peau et l'origine, suivie par le sexe. C'est sur le lieu de travail que la majorité des discriminations déclarées sont vécues. Lorsqu'elles s'estiment discriminées, la principale réaction des personnes originaires de La Réunion est la résignation.

Les discriminations sont au cœur du débat public depuis plusieurs décennies. Dans ce contexte, l'enquête Trajectoires et Origines de l'Insee et l'Ined vise à mesurer l'expérience déclarée des discriminations vécues par les personnes vivant dans l'Hexagone (*Méthodologie*).

Au cours des cinq dernières années, 25 % des natifs et descendants de natifs de La Réunion vivant dans l'Hexagone déclarent avoir été victimes de discriminations ou de traitements inégaux. Cette part est bien plus élevée que parmi les personnes nées dans l'Hexagone dont les deux parents y sont aussi nés (14 %). Elle est en revanche nettement moindre que pour les personnes originaires des autres Outre-mer (34 %), en particulier ceux originaires de la Martinique (37 %) et de la Guadeloupe (36 %).

Les principaux motifs de discriminations pour les personnes originaires de La Réunion sont la couleur de peau et l'origine. Parmi les personnes originaires de La Réunion déclarant avoir été discriminées, 72 % estiment l'avoir été à cause de leur couleur de peau ou de leur origine. Ainsi, 18 % des personnes originaires de La Réunion vivant dans l'Hexagone ont ressenti ce type de discrimination. Cette part est bien plus élevée parmi les originaires de la Martinique (31 %) et de la Guadeloupe (32 %).

Les personnes dont les deux parents sont natifs de La Réunion ainsi que les natifs eux-mêmes déclarent plus fréquemment que les autres originaires de l'île une expérience de discrimination liée à la couleur de peau ou à l'origine et les 41-59 ans moins fréquemment, toutes choses égales par ailleurs.

Après la couleur de peau et l'origine, le motif sexiste est celui qui est le plus mis en avant. Parmi les personnes originaires de La Réunion, 5 % déclarent avoir subi des discriminations à cause de leur sexe. Cette part atteint 10 % parmi les femmes originaires de l'île, soit autant que parmi les femmes nées dans l'Hexagone dont les deux parents y sont nés.

Pour les personnes originaires de La Réunion, tout comme pour la population issue de l'Hexagone, le lieu de travail est la principale localisation déclarée de discrimination.

Suite à une expérience discriminatoire, les personnes originaires de La Réunion font principalement preuve de résignation. En effet, 54 % d'entre elles n'ont rien fait en pensant que cela ne servirait à rien, contre 42 % des personnes de la population issue de l'Hexagone.

Méthodologie

Coproduite par l'Ined et l'Insee, l'enquête Trajectoires et Origines 2 (TeO2), collectée en 2019-2020, est une réédition de l'enquête TeO1 (2008-2009).

Le champ de TeO2 est celui des personnes de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire en France métropolitaine. L'enquête a été effectuée auprès d'environ 27 200 personnes, avec l'objectif de réaliser des analyses fines sur les principaux groupes de population qui ont une expérience directe ou indirecte de la migration vers la France métropolitaine. Ainsi, environ 800 natifs d'Outre-mer et 850 de leurs enfants nés dans l'Hexagone, surreprésentés dans cette enquête, ont été interrogés. Cela représente 1 650 personnes au total, dont environ 450 natifs ou descendants de natifs de La Réunion.

L'enquête TeO2 permet notamment de mesurer l'expérience auto-déclarée de discriminations. Elles sont susceptibles d'être causées par plusieurs motifs, parmi lesquels le sexe, l'âge, la couleur de peau, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, le poids, l'état de santé ou le handicap. Ainsi, parmi les personnes originaires de La Réunion, 63 % ont déclaré un seul motif, 28 % en ont déclaré deux, 9 % en ont déclaré trois ou plus. Le nombre moyen de motifs déclaré s'établit à 1,44.

Pour en savoir plus :

« [Un quart des personnes originaires de La Réunion vivant dans l'Hexagone se déclarent victimes de discriminations ou de traitements inégaux](#) », Insee Flash La Réunion n° 259, septembre 2023.

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte

☎ 0692 448 358 - inseeoi-communication@insee.fr

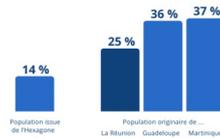


@InseeOI

Discriminations ou traitements inégaux déclarés par les originaires de La Réunion vivant dans l'Hexagone

Population originaire de La Réunion : personnes nées à La Réunion ou dont au moins l'un des parents y est né.
Population issue de l'Hexagone : personnes nées dans l'Hexagone dont les deux parents y sont nés.

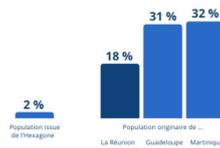
25 % des originaires de La Réunion vivant dans l'Hexagone déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations



Part de la population vivant dans l'Hexagone déclarant avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations, selon le territoire d'origine

La couleur de peau et l'origine : 1^{er} motif de discrimination

18 % des originaires de La Réunion vivant dans l'Hexagone déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations liés à la couleur de leur peau ou à leur origine



Part de la population vivant dans l'Hexagone déclarant avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations en raison de la couleur de leur peau ou de leur origine, selon le territoire d'origine

+ de discriminations liées à la couleur de la peau ou à l'origine déclarées par les natifs de La Réunion et les personnes dont les deux parents y sont nés par rapport à ceux dont un seul des deux parents y est né.

- de discriminations liées à la couleur de la peau ou à l'origine déclarées par les originaires de 41-59 ans par rapport à ceux de 19-30 ans et de 31-40 ans.

Le sexisme : 2^e motif de discrimination

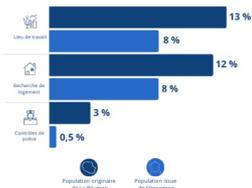
10 % des femmes originaires de La Réunion vivant dans l'Hexagone déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations liées à leur sexe



Part de la population vivant dans l'Hexagone déclarant avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations liées à son sexe, selon le territoire d'origine

Le lieu de travail, principale localisation déclarée de discrimination

13 % des originaires de La Réunion vivant dans l'Hexagone déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations sur le lieu de travail



Part de la population vivant dans l'Hexagone déclarant avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations selon le lieu et le territoire d'origine